

Vos cotisations

Frais de Santé



**CCN métropolitaine des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiments, de manutention, de motoculture de plaisance et d'activités connexes,
SDLM IDCC 1404**

En vigueur à compter du 01/01/2022

1) Couverture obligatoire du salarié seul

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	Salarié	Salarié
Base conventionnelle	36,47 €	25,53 €
Base + Option 1 (Surco 1)	39,31 €	27,52 €
Base + Option 2 (Surco 2)	42,20 €	29,54 €

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

Extension facultative ayants droit (à l'initiative du salarié)

Niveau de garanties choisi en obligatoire par l'entreprise ou en surcomplémentaire par le salarié

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Extension ayants droit sur base conventionnelle	56,62 €	32,24 €	39,63 €	22,57 €
Extension ayants droit sur Base + Option 1	60,72 €	32,75 €	42,50 €	22,92 €
Extension ayants droit sur Base + Option 2	64,90 €	33,24 €	45,43 €	23,28 €

⁽¹⁾ Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3^{ème} enfant

Surcomplémentaire facultative Salarié, sur niveau Base + Option 1 ou Base + Option 2 (à l'initiative du salarié)

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	Cotisation supplémentaire Salarié	
En complément de la base Obligatoire		
Option 1 facultative	+ 3,04 €	+ 2,13 €
Option 2 facultative	+ 6,13 €	+ 4,30 €
En complément de la Base + Option 1 obligatoire		
Pour atteindre le niveau [Base + Option 2] facultatif	+ 3,29 €	+ 2,31 €

2) Couverture obligatoire du salarié et de ses ayants droit Tarif Salarié/conjoint/enfant

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES EN EUROS	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Base conventionnelle	36,47 €	47,86 €	29,85 €	25,53 €	33,51 €	20,90 €
Base + Option 1 (Surco 1)	39,31 €	51,41 €	30,29 €	27,52 €	35,99 €	21,21 €
Base + Option 2 (Surco 2)	42,20 €	55,03 €	30,72 €	29,54 €	38,52 €	21,51 €

* Au choix de l'entreprise

⁽¹⁾ Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3^{ème} enfant

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 1 facultative	+ 3,04 €	+ 4,10 €	+ 0,51 €	+ 2,13 €	+ 2,87 €	+ 0,35 €
Option 2 facultative	+ 6,13 €	+ 8,28 €	+ 1,00 €	+ 4,30 €	+ 5,80 €	+ 0,71 €

En complément de la [Base + Option 1] obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽¹⁾
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Pour atteindre le niveau [Base + Option 2] facultatif	+ 3,29 €	+ 4,73 €	+ 0,56 €	+ 2,31 €	+ 3,32 €	+ 0,40 €

⁽¹⁾ Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3^{ème} enfant

3) Couverture obligatoire du salarié et de ses ayants droit – Tarif unique Famille

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	FAMILLE	
Base conventionnelle	94,28 €	66,00 €
Base + Option 1 (Surco 1)	99,62 €	69,74 €
Base + Option 2 (Surco 2)	105,02 €	73,51 €

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	FAMILLE	FAMILLE
Cotisations supplémentaires Famille		
Option 1 facultative	+ 5,50 €	+ 3,85 €
Option 2 facultative	+ 11,06 €	+ 7,74 €

En complément de la [Base + Option 1] obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	FAMILLE	FAMILLE
Cotisations supplémentaires Famille		
Pour atteindre le niveau [Base + Option 2] facultatif	+ 5,72 €	+ 4,00 €

4) Couverture obligatoire du salarié et de ses ayants droit – Tarif Famille à charge au sens du contrat

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	FAMILLE à charge au sens du contrat obligatoire	
Base conventionnelle	82,32 €	57,63 €
Base + Option 1 (Surco 1)	86,71 €	60,70 €
Base + Option 2 (Surco 2)	91,18 €	63,83 €

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

Conjoint non à charge au sens du contrat

Niveau de garanties choisi en obligatoire par l'entreprise ou en surcomplémentaire par le salarié

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	Conjoint non à charge au sens du contrat	
Base conventionnelle	56,62 €	39,63 €
Base + Option 1 (Surco 1)	60,72 €	42,50 €
Base + Option 2 (Surco 2)	64,90 €	45,43 €

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	FAMILLE à charge au sens du contrat	
Cotisations supplémentaires		
Option 1 facultative	+ 4,52 €	+ 3,17 €
Option 2 facultative	+ 9,12 €	+ 6,38 €

En complément de la [Base + Option 1] obligatoire

COTISATIONS MENSUELLES En EUROS	Régime général	Régime Alsace Moselle
	FAMILLE à charge au sens du contrat	
Cotisations supplémentaires		
Pour atteindre le niveau [base + Option 2] facultatif	+ 4,73 €	+ 3,31 €